

Objet : Compte rendu de discussion en plénière sur les futurs projets du plan de programme de la CCE pour 2000 à 2002

Introduction

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) a le plaisir de présenter ce rapport aux membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE). Il a été établi à la suite d'exposés et de discussions entre les membres du CCPM, les gestionnaires de programme de la CCE et le public, qui ont eu lieu au cours d'une séance plénière sur les futurs plans de programme de la CCE. Cette séance s'est tenue le 16 septembre 1999, immédiatement après une réunion publique destinée à examiner le rapport intitulé *Cadre d'analyse final (ébauche) des répercussions environnementales de l'ALÉNA*, à laquelle ont participé une soixantaine de membres du public et de représentants des trois gouvernements.

Le président du CCPM pour 1999, M. Jon Plaut, souhaite la bienvenue à Montréal à tous les participants. Il mentionne que ceux-ci, tout comme les membres du CCPM, viennent tout juste de recevoir une copie du projet de plan de programme de la CCE pour les trois prochaines années, intitulé *Programme d'action nord-américain pour 2000 à 2002*. Il rappelle cependant aux participants que l'échéancier de sa publication donne suite aux demandes du public et du CCPM de participer au processus d'examen de ce document dès le début. Il fait également remarquer que les Parties n'ont même pas encore entrepris un examen préliminaire de ce document.

Le directeur de la CCE, M. Greg Block, donne un aperçu du projet de plan de programme. Il explique que chaque projet a été conçu afin que la CCE s'acquitte de son mandat, à savoir exécuter des fonctions de rassemblement, de catalyse, de recherche et d'analyse des politiques, de centre d'information. M. Block poursuit en énumérant les critères auxquels doivent satisfaire ces projets : entrer dans le champ d'application de l'ANACDE; avoir une importance environnementale régionale; avoir une valeur ajoutée; permettre de maintenir un équilibre régional; prévoir des résultats concrets. En dernier lieu, M. Block indique que l'élaboration du programme de l'année prochaine s'est butée à des restrictions budgétaires.

Les gestionnaires de programme font une brève introduction avant chaque période de discussion. Le président encourage les membres du CCPM et les gestionnaires à interagir avec le public. Les gestionnaires recevront un exemplaire du compte rendu de discussion de la présente séance à titre d'information.

Les questions qui suivent ont fait l'objet d'une attention particulière :

- les organismes génétiquement modifiés (OGM)
- la protection des espèces transfrontalières
- l'intérêt porté par les trois pays au registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP)
- l'importance accrue accordée à la conservation de l'eau
- l'institution d'un mécanisme d'intervention rapide
- les restrictions budgétaires
- les progrès de la coopération prescrite au paragraphe 10(6) de l'ANACDE

Secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce

Gestionnaire de programme : M^{me} Sarah Richardson

Les commentaires et recommandations qui suivent ont été formulés au cours des exposés et discussions sur l'environnement, l'économie et le commerce :

- Un participant recommande d'entreprendre un projet sur l'« énergie verte » dans le cadre du Programme relatif aux produits et aux services écologiques afin que des normes d'homologation puissent être établies. Selon lui, les consommateurs sont présentement déroutés par des normes différentes, telles que l'ÉcoLogo d'Environnement Canada et le *Green Seal* (Sceau vert) des États-Unis. Il suggère de commencer par réunir les intervenants pour discuter de ces questions.

M. Greg Block répond que l'incompatibilité des critères permettant de déterminer ce qui est « écologique » est une question importante et qu'elle est l'objet d'une activité entreprise récemment en vertu de l'article 13 de l'ANACDE.

- Au sujet du Projet relatif à l'évaluation des liens entre l'environnement et le commerce, un membre du CCPM déclare qu'il est important de passer du stade de l'expérimentation à celui de l'application. Il mentionne que la tâche est considérable et que les frais d'analyse de chacun des secteurs prioritaires sont énormes. Compte tenu des ressources financières limitées, il recommande que l'aide soit accordée à ceux qui en ont le plus besoin. En dernier lieu, il soutient qu'il faudrait approuver le cadre de participation du public qu'examine présentement le Conseil.
- Un autre membre du CCPM mentionne qu'il est important, dans le cadre du même projet, de conclure des partenariats avec des organisations non gouvernementales (ONG) pour éviter les chevauchements d'activité. Il recommande que le Secrétariat établisse des liens entre les citoyens des trois pays qui proposent ce genre d'analyses.
- Un autre membre du CCPM rappelle à l'assistance que la question des OGM a été maintes fois soulevée au cours des précédentes séances portant sur ce secteur de programme. Selon lui, le plan de programme devrait prévoir des travaux visant à élucider cette question complexe. Il suggère, à titre d'étape initiale, de tenir un atelier qui permettra de trouver un créneau adéquat pour la CCE.

- Les données et l'information que procurent les rapports de la CCE, comme ceux de la série *À l'heure des comptes*, pourraient constituer des éléments d'analyse intéressants dans le cadre du Projet relatif à l'évaluation des liens entre l'environnement et le commerce. Cela pourrait permettre une intégration et une synergie des projets de la CCE.
- Un membre du CCPM suggère d'instituer un mécanisme d'évaluation immédiate des projets dans la perspective d'atteindre les buts énoncés et de fixer des objectifs. Il poursuit en disant appuyer une suggestion formulée précédemment, à savoir qu'il faudrait que la CCE concentre ses efforts sur les OGM, et il souligne l'importance que revêtent l'étiquetage et la certitude de la provenance des produits pour les consommateurs et les producteurs. Il mentionne, à titre d'exemple, l'incertitude que soulève, à l'égard de la production mexicaine, le maïs génétiquement modifié en provenance des États-Unis.

Secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité

Gestionnaires de programme : M^{me} Martha Rosas et M. Marcos Silva

Les commentaires et recommandations qui suivent ont été formulés au cours des exposés et discussions sur la conservation de la biodiversité :

- Un participant fait remarquer que dans les universités des pays membres de l'ALÉNA, de nombreux étudiants font des travaux sur des questions liées à la biodiversité. Il suggère que le Secrétariat se joigne à ce réseau, ce qui pourrait l'aider à réduire ses coûts.

M^{me} Martha Rosas et M. Marcos Silva répondent qu'au sein de leur programme respectif, des liens sont déjà établis avec des établissements d'enseignement et que l'on déploie des efforts particuliers pour éviter les chevauchements d'activité, et ce, en travaillant avec des personnes qui vivent dans les régions qui font l'objet d'études ou se consacrent à des domaines visés par ces dernières. Ils citent comme exemple les travaux relatifs au golfe du Maine, à la baie des Californies ainsi qu'au Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN).

- Un autre participant fait état des incidences de la pauvreté sur la biodiversité et se dit préoccupé par le peu d'attention que l'on accorde à ce domaine. Il appuie fortement la nécessité de se pencher sur les OGM, dans le cadre du Secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, mais aussi dans une optique de conservation de la biodiversité. En dernier lieu, soulignant à quel point il est important de protéger les espèces transfrontalières, il demande si des progrès ont été accomplis en vue de ralentir la destruction des habitats du monarque.

M^{me} Martha Rosas répond en mentionnant que des mesures proposées au cours d'une réunion trinationale tenue en 1997 sont maintenant mises en œuvre et que le Mexique s'emploie activement à protéger et à améliorer ces habitats essentiels.

M. Greg Block indique qu'il s'agit d'un très bon exemple de la manière dont la CCE s'acquitte de ses fonctions de rassemblement et de catalyse. Il affirme également que l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord constitue un autre exemple probant.

- Un membre du CCPM dit souhaiter que toutes les espèces transfrontalières soient un jour aussi protégées et étudiées que le monarque. Il ajoute que si cette seule espèce a fortement attiré l'attention des médias, il ne faut pas oublier que la concentration de la biodiversité au Mexique est la cinquième plus importante du monde. Il soutient que la protection de la biodiversité doit aller de pair avec des questions sociales comme les incidences que peut avoir la pauvreté. Si l'objectif consiste à protéger les écosystèmes, on ne pourra y arriver qu'en favorisant le développement durable, y compris le développement humain.
- Il faudrait diffuser de l'information au niveau de la base dans les trois pays. L'éducation environnementale permettra à la population d'être plus sensible à la protection et à la conservation de la biodiversité et d'y participer. On devrait déployer des efforts pour collaborer avec les écoles et d'autres organismes locaux.
- L'intervenant suivant appuie la thèse voulant que l'éducation environnementale joue un rôle de premier plan si l'on veut prendre des mesures éclairées. Il sert une mise en garde en ce qui concerne les difficultés connexes à la réalisation des projets marins et côtiers au Mexique, car ils ne donnent présentement lieu à aucune surveillance. Il appuie aussi fortement la participation de la CCE à des études sur les OGM, en indiquant qu'ils peuvent avoir des répercussions sur le commerce, la biodiversité et la propriété intellectuelle.
- Un membre du CCPM souligne l'importance de faire connaître à d'autres régions, comme le golfe du Mexique et le Puget Sound, l'expérience acquise au cours des importants travaux réalisés dans le golfe du Maine et la baie des Californies.

Secteur de programme relatif aux polluants et à la santé

Gestionnaires de programme : MM. Andrew Hamilton et Nick Nikkila

Les commentaires et recommandations qui suivent ont été formulés au cours des exposés et discussions sur les polluants et la santé. M. Andrew Hamilton intervient spécialement pour souligner l'importance de la réunion conjointe du CCPM et du Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) avec des représentants de peuples autochtones, à Anchorage, en mai 1999, concernant le développement de ce secteur de programme.

- Un participant demande si les activités de la CCE sont coordonnées avec des négociations intergouvernementales comme celles entreprises avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe en vue de conclure un protocole sur les polluants organiques rémanents (POR) dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à grande distance signée en 1979.

M. Andrew Hamilton mentionne que la CCE est représentée de diverses manières. Par exemple, l'ancien président du Groupe de travail sur la GRPC faisait partie des représentants du Canada à ces négociations. Dans la mesure du possible, des membres compétents du Secrétariat assistent également à ces séances.

- Un participant mentionne que certaines données importantes provenant des petites entreprises ne sont pas compilées dans le cadre du Projet de RRTP, par exemple, celles relatives aux activités de nettoyage à sec et des chantiers de construction. Il mentionne également que les systèmes de déclaration volontaire sont intrinsèquement limités et qu'il faudrait également mettre au point des mécanismes et des incitatifs d'application des lois à l'intention des entreprises.
- Un membre du CCPM indique que le Mexique ne dispose pas encore de registre et qu'un grand nombre d'entreprises ne consignent pas les utilisations et les émissions de substances chimiques, sauf les entreprises qui sont très importantes ou sont sous contrôle étranger. Il se dit préoccupé par le fait que le Mexique montrera des lacunes dans ce domaine tant qu'il ne contribuera pas à l'établissement de ce registre. Il affirme en outre qu'il est important de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du *Registro de Emisiones y Transferencias de Contaminantes* (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants) du Mexique et de sensibiliser la population à son sujet.
- M. Nick Nikkila indique que trois villes viennent tout juste d'entreprendre un projet de relevé géographique des émissions, dont la ville de Mexico. Ces données serviront à sensibiliser les citoyens mexicains quant à la valeur et à la capacité d'informer d'un système de déclaration des émissions dans chaque établissement. Ce projet constituera un outil éducatif qui permettra d'obtenir du soutien de la base en vue d'élaborer et de mettre en œuvre le RETC mexicain.
- Un autre membre du CCPM appuie ce point de vue et fait état des problèmes atmosphériques que suscitent le flux de carbone et les centrales électriques le long de la frontière entre le Texas et le Mexique, en affirmant qu'ils illustrent la nécessité que le Mexique participe au projet de registre.
- Un membre du CCPM explique que le Mexique s'efforce de motiver le secteur privé à fournir des informations pertinentes. Étant donné les différents contextes juridiques des pays membres de l'ALÉNA, la mise en place de systèmes de déclaration intégrés et volontaires, pouvant conduire à une observation volontaire des lois, se réalise à un rythme différent.
- L'intervenant suivant demande des renseignements sur les plans visant les sources mobiles (dans un autre cadre que celui de l'activité relative aux couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux), ainsi que leurs répercussions sur la santé et les indicateurs de la qualité de l'air que l'on peut mesurer.

En ce qui concerne le premier point, M. Nick Nikkila répond que les émissions provenant des sources mobiles feront probablement l'objet de discussions au cours de la prochaine réunion des fonctionnaires nord-américains chargés de la gestion de la pollution atmosphérique. Cependant, il ne prévoit pas que ce type d'émissions soit visé par les autres activités. En ce qui a trait aux répercussions sur la santé, M. Andrew Hamilton mentionne que ce domaine est au nombre des critères de sélection des substances pouvant faire l'objet d'un plan d'action régional nord-américain (PARNA). En outre, il indique qu'à la session du Conseil du mois de juin, les ministres ont précisé que les projets de la CCE devraient concerner la santé du fœtus et du nourrisson.

- Un participant suggère d'accélérer la mise en œuvre du PARNA relatif au mercure afin d'éclairer d'autres processus en cours en Amérique du Nord.
- Un autre participant soutient que les questions liées à la conservation de l'eau doivent être considérées comme hautement prioritaires dans le plan de programme.

M. Greg Block répond que cette question a suscité beaucoup d'intérêt. La CCE doit encore trouver un créneau qui lui convienne dans ce domaine afin de contribuer fructueusement à l'examen d'une question qui n'est pas encore abordée dans d'autres tribunes en Amérique du Nord. Toutefois, il mentionne qu'au début du Projet relatif aux nouvelles tendances, les travaux étaient notamment axés sur la question de l'eau.

- Un participant recommande de relever les risques que courent les travailleurs agricoles exposés aux pesticides sur le plan de la santé. Il mentionne, par exemple, que l'ALÉNA a obligé l'industrie du tabac à réorienter ses activités, mais que les normes de travail ne se sont pas améliorées et que les travailleurs continuent d'être exposés aux pesticides. Il conclut en soutenant que les efforts favorisant le renforcement des capacités sont trop restreints et que la surveillance est inadéquate.

Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement

Gestionnaire de programme : M^{me} Darlene Pearson

Les commentaires et recommandations qui suivent ont été formulés au cours des exposés et discussions sur le droit et les politiques de l'environnement.

- Un intervenant demande si la CCE prévoit poursuivre le maintien de la base de données comparatives concernant les lois sur l'environnement.

M. Greg Block informe l'assistance que cette base de données, ainsi qu'un recueil des accords binationaux et trinationaux, sont sur le point d'être cédés à une organisation partenaire. Les coûts très élevés de maintien de la base de données ont motivé cette cession, qui est toutefois conditionnelle à ce qu'elle demeure librement accessible au public et soit régulièrement mise à jour.

- Un autre intervenant demande si le modèle que constitue la CCE sera étendu afin d'inclure d'autres pays de l'hémisphère occidental. Ce point suscite le soutien d'autres participants.

M^{me} Darlene Pearson répond que la CCE fait déjà partie de l'*International Network on Environmental Compliance and Enforcement* (INECE, Réseau international pour l'observation et l'application des lois sur l'environnement) et qu'elle étudie la possibilité de collaborer avec un nouveau groupe connexe mis sur pied par l'Organisation des États américains. Des membres du CCPM mentionnent en outre les efforts déployés jusqu'à présent au Chili pour créer une structure analogue à celle du CCPM et du Secrétariat, tout en faisant état d'un manque de volonté politique aux États-Unis en vue de conclure d'autres accords dans les domaines du commerce et de l'environnement. Le président du CCPM rappelle aux participants que le Comité a formulé au Conseil l'avis n° 95-01 sur cette question en 1995, en faisant particulièrement référence au Chili.

- Un participant recommande que la CCE envisage des moyens d'instituer des normes et des processus explicites et cohérents en matière de règlement des différends qui pourraient s'appliquer à toutes les activités qu'elle entreprend.
- Le plan de programme devrait promouvoir des normes minimales pour les vérifications environnementales.

M^{me} Darlene Pearson se dit en accord avec ces remarques et indique que le Groupe de travail sur la gestion de l'environnement a dû relever exactement le même défi. Un membre du CCPM affirme que les travaux visant la collaboration entre les laboratoires de l'environnement apporteront une contribution à cette fin en cernant des normes d'homologation appropriées. Il déclare également qu'une de ces normes pourrait régir les besoins fondamentaux en matière d'information, faute de quoi la surveillance serait impossible.

- Un membre du CCPM recommande que la CCE mette au point un mécanisme d'intervention rapide afin de faire face aux urgences que peuvent provoquer les activités commerciales qui ne sont pas nécessairement dues à une omission d'appliquer les lois sur l'environnement.
- Un autre membre du CCPM recommande d'élaborer un processus, en l'intégrant éventuellement à l'actuel projet de la CCE, qui permettrait aux petites et moyennes entreprises d'avoir accès au processus d'accréditation relatifs aux systèmes de gestion de l'environnement (SGE). Ces entreprises ne peuvent pas encore adhérer au processus relatif à la série de normes ISO 14000 et il faudrait trouver d'autres solutions.
- Un membre du CCPM note avec satisfaction les progrès accomplis en vue d'intégrer le Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement aux autres programmes de la CCE, et il incite celle-ci à poursuivre cette intégration.

Autres projets de la CCE

M. Greg Block donne un aperçu de cette section du projet de plan de programme en soulignant, à regret, qu'il est proposé de réduire de 500 000 \$US le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE).

- Un participant se dit généralement préoccupé par les restrictions budgétaires et recommande que le budget de la CCE soit rétabli au niveau de 15 millions de dollars américains que le Conseil avait fixé au cours de sa première session ordinaire, en 1994.
- Un autre participant recommande que le CCPM incite les gouvernements à tenir leurs sites Web à jour.
- Un membre du CCPM se dit inquiet du projet de réduction du FNACE. Il mentionne que les demandes de subvention se rapportent de plus en plus directement au programme de la CCE, et qu'elles ont pour effet de favoriser la participation des citoyens. Un autre membre du CCPM affirme qu'il sera très déçu de voir le FNACE perdre sa capacité de subventionner les projets.
- Un autre membre souligne l'importance que revêt la communication ainsi que la nécessité d'agrandir la « famille » pour qu'un plus grand nombre de personnes participent activement aux travaux de la CCE. Il indique, par exemple, qu'au Mexique un très petit pourcentage de la population a accès à la CCE et qu'il faudrait trouver d'autres moyens que l'information électronique pour atteindre les collectivités éloignées. Cela consisterait notamment à diffuser des bulletins et d'autres documents sur papier dans un langage clair et simple.
- Un participant suggère que les membres du CCPM sollicitent leur cercle de connaissances afin d'essayer de constituer une base de financement plus solide pour le FNACE.
- Un autre participant recommande que les membres du CCPM soient rémunérés.
- En ce qui concerne la coopération de la CCE avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA, prescrite au paragraphe 10(6) de l'ANACDE, un participant rappelle au CCPM et au Secrétariat une lettre concernant la société Methanex, signée par quinze ONG, qui a été transmise au Conseil au cours de la réunion de Banff. La CCE y était invitée à mettre sur pied un processus d'accès aux causes de ce type à l'intention du public, mais elle n'a pas

encore répondu à cette lettre. Ce participant demande en outre au CCPM de continuer à encourager la coopération de ces deux entités en vertu du paragraphe 10(6).

Le président du CCPM répond que le Comité a beaucoup insisté à Banff, en public comme en privé, sur la portée du paragraphe 10(6) ainsi que sur la nécessité de mettre sur pied une telle coopération institutionnelle. M. Greg Block mentionne que les Parties sont d'accord sur un mécanisme de suivi et que cette lettre est à l'ordre du jour de la prochaine réunion des représentants suppléants prévue en octobre.

- Un participant soulève la question des méthodes favorisant une participation active du public et demande de quelle manière on atteindra cet objectif. Il soutient qu'il est important d'offrir au public un accès rapide et illimité à l'information.

Rédigé par Lorraine Brooke
APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM
Le 11 octobre 1999